

Reproduire et déclarer avec la licence Copibec

POURQUOI déclarer?

Les déclarations de droit d'auteur (Dda) permettent d'identifier les œuvres qui sont réellement reproduites et de faire une **distribution équitable et individuelle des redevances** aux personnes autrices ou créatrices.

Une obligation institutionnelle.

QUOI déclarer?

Uniquement les œuvres gérées par Copibec que vous avez: incluses dans un recueil de textes, déposées sur la plateforme de cours, envoyées par courriel ou insérées dans une présentation PowerPoint.

Peu importe le nombre de pages ou le % utilisé.

- **L'entente UL/Copibec permet de reproduire :**

- **Des extraits de 20 %** d'un ouvrage du répertoire de Copibec (voir la liste des exclusions);
- un article d'un même numéro de périodique;
- les paroles d'une chanson;
- une œuvre complète extraite d'un recueil;
- une page d'un journal;
- une rubrique extraite d'un ouvrage de référence, comme une encyclopédie.

- **Entre 20% et 25% :** Faire une demande d'autorisation particulière (DAP) au BDA.

- **Au-delà de 25% la reproduction est interdite :**

- Réduisez votre utilisation;
- Faites acheter la ressource aux étudiants;
- Consultez le ou la bibliothécaire-conseil de votre discipline pour trouver une alternative équivalente.



COMMENT déclarer?

Le logiciel Dexero Dda permet au BDA de transmettre l'information à Copibec

QUAND déclarer?

- Au plus tard le 31 janvier pour les reproductions effectuées du 1er juillet au 31 décembre
- Au plus tard le 31 juillet pour les reproductions effectuées du 1er janvier au 30 juin

Légendes et liens

- Dda: [Déclaration de droit d'auteur](#)
- DAP: [Demande d'autorisation particulière](#) au BDA avant de reproduire et distribuer le matériel
- DEXERO: [Logiciel de déclaration](#) pour les œuvres de Copibec
- Licence Copibec : <https://www.copibec.ca/fr/licence-universite>
- Liste d'exclusions : <https://www.copibec.ca/fr/universite-repertoire-exclusions>
- Outil d'aide à la décision du BDA : <https://www.bda.ulaval.ca/outil-daide-a-la-decision/>

